

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 5 septembre 2023, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - Rémi Beaudoin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Claude Goulet
Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.
Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-107

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 août 2023
- 4 - ADOPTION DES COMPTES
 - 4.1 - Dépenses et salaires d'août 2023
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LECTURE DU COURRIER
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Vente de terrain: lot no 4 023 154
 - 7.2 - Procédure et mandat pour acquisition de terrain appartenant à Beauce Express Mégantic
 - 7.3 - Mandat arpentage FC inc
 - 7.4 - Mandat Cain Lamarre pour rédaction d'une entente de partage dans le cadre du transfert de MRC
 - 7.5 - Acceptation de l'entente de partage de la MRC du Granit
 - 7.6 - Don d'aide au démarrage transfert de propriétaires palettes CMP
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Engagement de crédits: Incendie
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Engagement de crédits: voirie & hygiène du milieu
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
- 13 - LOISIRS & CULTURE
 - 13.1 - Engagement de crédits: culture
- 14 - VARIA
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-108

3.1 - Séance ordinaire du 7 août 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

23-109

4.1 - Dépenses et salaires d'août 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 159 770,81\$ plus 35 788,69\$ en salaires pour la période 8.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-110

7.1 - Vente de terrain: lot no 4 023 154

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité vend à Soudure RJ inc. le lot 4 023 154 adjacent à leur propriété. Le tout tel que décrit dans l'offre d'achat signée en date du 5 septembre 2023. Cette vente est faite pour le prix de 3 000\$. L'acte notarié devra être conforme à l'offre d'achat signée entre les parties en date du 5 septembre 2023, comme si le tout était ici répété. Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice générale & greffière, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

23-111

7.2 - Procédure et mandat pour acquisition de terrain appartenant à Beauce Express Mégantic

ATTENDU QUE suite à nos nombreuses correspondances, nous n'avons jamais reçu de réponse de la part de l'Express Beauce Mégantic pour la demande d'acquisition de terrain au centre du village;

ATTENDU QUE la Municipalité envisage des travaux dans un avenir rapproché et qu'à cet effet, elle doit s'assurer d'être propriétaire du fonds de terrain;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Gino Giroux

ET RÉSOLU

QUE mandat soit accordé à la firme TJC s.e.n.c.r.l. avocats, de débiter le processus d'expropriation pour la portion de terrain identifiée et jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-112

7.3 - Mandat arpentage FC inc

Il est proposé par: Rémi Beaudoin
Et appuyé par: Diane Rancourt
QUE mandat soit donné à arpentage FC inc pour description technique et plan à des fins d'expropriation d'une portion de terrain au centre du village, appartenant à Beauce Express Mégantic.

ADOPTÉE

23-113

7.4 - Mandat Cain Lamarre pour rédaction d'une entente de partage dans le cadre du transfert de MRC

ATTENDU QUE La municipalité de Courcelles est venue à une entente sur les modalités de partage avec la MRC du Granit lors des rencontres de conciliation;

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QUE la municipalité accepte de défrayer 50% du coût de rédaction de l'entente par la firme Cain Lamarre, montant établi à 3 500\$, soit 1 750\$ pour notre part.

ADOPTÉE

23-114

7.5 - Acceptation de l'entente de partage de la MRC du Granit

ATTENDU QU'en présence de conciliateurs nommés par le ministère des Affaires municipales, une entente de partage avec la MRC du Granit a été négociée et jugée satisfaisante pour les deux parties;

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
ET RÉSOLU
QUE l'entente présentée soit acceptée par le conseil municipal de Courcelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-115

7.6 - Don d'aide au démarrage transfert de propriétaires palettes CMP

Proposé par: Patrick St-Pierre
Appuyé par: Diane Rancourt
QU'un don de 10 000\$ soit accordé aux nouveaux acquéreurs de l'entreprise CMP, montant à être versé lors du transfert de propriété.

QUE les fonds pour cette dépense soient pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-116

8.1 - Engagement de crédits: Incendie

ATTENDU QUE le service incendie Haute Beauce requière des crédits additionnels pour terminer l'année en cours;

ATTENDU QUE nous sommes facturés à la hauteur de 22,14% selon le protocole d'entente;

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Claude Goulet
QU'un montant de 15 498\$ soit autorisé pour pourvoir aux dépenses courantes du service incendie de la Haute-Beauce, montant à prendre à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

23-117

9.1 - Engagement de crédits: voirie & hygiène du milieu

Il est proposé par: Rémi Beaudoin
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QU'une dépense de 10 000\$ soit autorisée pour carburant, de 1 400\$ pour un détecteur de métal et de 1 500\$ pour le nettoyage de la conduite des eaux usées de la rue du Moulin.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

23-118

13.1 - Engagement de crédits: culture

ATTENDU QU'un kiosque présentant l'Espace aux Rives du temps comme attrait pour les groupes d'ainés sera installé au salon annuel de la FADOQ à Québec;

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QU'une dépense d'hébergement soit autorisée pour le salon FADOQ un week-end à Québec et de 70\$ pour un atelier de formation d'animation de kiosque.

Que la Municipalité facture 75\$ pour montage et démontage de la salle communautaire pour l'organisation du Bingo.

ADOPTÉE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h15.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière